



Section primaire : Rue Lambermont, 12
1330 Rixensart

Tél. : 02/653 75 83

Section maternelle : Place Cardinal Mercier, 14
1330 Rixensart

Tél. : 02/653 79 59

Courriel : direction.bourgeois@ecoles.rixensart.be

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ

Chers Parents,

L'Administration Communale de Rixensart a doté toutes ses écoles communales d'un logiciel comptable depuis janvier 2016.

L'objectif est de regrouper, sur une seule facture mensuelle, tous les paiements relatifs à l'école (repas, potages, activités, garderie, ...).

- 1) Tous les paiements doivent être effectués sur le compte **BE17 0688 9115 7821 avec obligatoirement la communication structurée se trouvant au bas de la facture.**

- 2) Pour la commande des repas et des potages :

Nous vous demandons de compléter le talon ci-dessous. De cette manière, nous saurons automatiquement quels sont les enfants qui prennent le repas chaque mois, le repas par exemple tous les mardis, le potage tous les mercredis de chaque mois, ... et **le bon de commande sera alors directement prérempli et vous ne devrez plus le compléter !!!** Pas de changement en cours d'année !!!

Pour les élèves qui prennent le repas ou le potage occasionnellement, il faudra compléter le talon de réservation en cochant les jours où votre enfant prend le repas ou le potage, indiquer le montant au bout de chaque ligne et le rendre à la titulaire pour la date indiquée. Le montant sera notifié sur la facture du mois et le paiement devra s'effectuer sur le compte.

3) Pour la garderie : 1 seul tarif, plus de différence de prix entre Rixensartois et non-Rixensartois

a) Pour les parents qui ont choisi le forfait, le document sera déjà complété et le montant apparaîtra sur les factures de septembre, janvier et avril.

b) Pour les parents qui paient par carte, le montant de l'achat d'une nouvelle carte sera repris sur la facture, mais vous sera signalé par l'accueillante.

Comme pour les repas et potages, merci de compléter le talon spécifique pour savoir si vous optez pour le paiement forfaitaire ou pour l'achat de cartes de garderie.

4) Pour la piscine :

Comme l'année dernière, la piscine sera facturée mensuellement à la séance. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical.

5) Pour les différentes activités :

Elles seront facturées mensuellement et anticipativement (les frais d'octobre seront donc notifiés sur la facture de septembre). Pour vous faire une idée, je vous renvoie au calendrier de l'année scolaire ainsi qu'aux pages 18, 19 et 20 du livret reçu le 1^{er} septembre.

6) Pour les classes de dépaysement de l'année scolaire 2021-2022 :

Les acomptes et échelonnements des paiements seront repris sur les factures mensuelles.

**LES FACTURES VOUS SERONT REMISES, VIA LA FARDE D'AVIS, UNIQUEMENT
SOUS FORMAT PAPIER !**

Bien à vous.

G.Hardenne
Directrice

**MERCI DE COMPLÉTER CE TALON ET DE LE REMETTRE À LA TITULAIRE
POUR LE jeudi 2 SEPTEMBRE** (les commandes doivent être envoyées à TCO
pour le vendredi 3 septembre)

Je soussigné(e), père/mère/tuteur* de
..... élève de maternelle/primaire*

REPAS CHAUDS/POTAGES

Potage section maternelle : 0,43 €

Potage section primaire : 0,53 €

Repas section maternelle : 3,12 €

Repas section primaire : 3,46 €

- inscris mon enfant **au repas chaud** tous les L-M-J-V de chaque mois ;
- inscris mon enfant **au repas chaud** tous les
.....(Indiquez le ou les jours choisis) ;
- inscris mon enfant **au potage** tous les jours L-M-Me-J-V de chaque
mois ;
- inscris mon enfant **au potage** tous les jours de chaque mois **SAUF** les
mercredis ;
- inscris mon enfant **au potage** tous les mercredis de chaque mois ;
- inscris mon enfant **OCCASIONNELLEMENT** au repas chaud ou au
potage et devrai dès lors compléter chaque mois le bon de commande ;
- inscris mon enfant **au repas tartines** tous les jours de chaque mois.

* Biffer la mention inutile / Cocher la ou les cases adéquates

Accueil/Temps libre

Les accueils-temps libres sont payants de 16h30 à 18h (soit 3 périodes de 30 minutes) et le mercredi de 12h30 à 18h (soit 11 périodes de 30 minutes). Ils sont assurés par le personnel engagé par le Pouvoir Organisateur.

Ils sont payables :

- soit par une formule forfaitaire payable trimestriellement au tarif suivant : 20 cents la demi-heure.

FORFAIT N°1 : tous les soirs (excepté le mercredi)

Pour le premier trimestre : 36 € pour le 1er enfant, 28,80 € pour le 2ème enfant, 21,60 € à partir du 3ème enfant.

Pour le deuxième trimestre : 26,40 € pour le 1er enfant, 21,12 € pour le 2ème enfant, 15,84 € à partir du 3ème enfant.

Pour le troisième trimestre : 26,40 € pour le 1er enfant, 21,12 € pour le 2ème enfant 15,84 € à partir du 3^{ème} enfant.

FORFAIT N°2 : pour le mercredi après-midi uniquement

Pour le premier trimestre : 33 € pour le 1er enfant, 26,40 € pour le 2ème enfant, 19,80 € à partir du 3ème enfant.

Pour le deuxième trimestre : 24,20 € pour le 1er enfant, 19,36 € pour le 2ème enfant, 14,52 € à partir du 3ème enfant.

Pour le troisième trimestre : 24,20 € pour le 1er enfant, 19,36 € pour le 2ème enfant 14,52 € à partir du 3^{ème} enfant.

- soit par une formule de cartes de présences donnant accès à 33 périodes de garderie de 30 minutes vendues au prix de 10 € → 30 cents la demi-heure.

Les cartes sont disponibles auprès de l'accueillante et sont facturées via la facture mensuelle.

MERCI DE COMPLÉTER CE TALON ET DE LE REMETTRE À LA TITULAIRE
POUR LE JEUDI 2 SEPTEMBRE

Je soussigné(e), père/mère/tuteur* de
..... élève de maternelle/primaire*

GARDERIE

- je choisis le paiement forfaitaire 1 (tous les soirs excepté le mercredi) ;
- je choisis le paiement forfaitaire 2 (le mercredi) ;
- je choisis le paiement forfaitaire 1 + le paiement forfaitaire 2
→ tous les soirs + le mercredi ;
- je choisis le paiement par cartes de garderie ;
- je déclare que mon enfant ne fréquentera pas la garderie.

* Biffer la mention inutile / Cocher la ou les cases adéquates

